

Invitation à une activité de formation continue

Titre : Sortir du Trouble dépressif majeur : se sentir à nouveau soi-même

No d'activité : 75113

Date : mercredi le 28 octobre 2020

Lieu : Webinaire

Coordonnées : Pour vous inscrire à cette conférence, communiquez avec Maryse Bissonnette, secrétaire à la formation médicale continue
mbissonnette.amoy@gmail.com // Tél. 450 991-1256

Objectifs

- Reconnaître les répercussions cliniques d'une réponse insatisfaisante au traitement du TDM et déterminer les options thérapeutiques à mettre en oeuvre
- Discuter du rôle des traitements d'appoint dans l'amélioration des résultats pour les patients atteints de TDM
- Formuler des stratégies thérapeutiques personnalisées en phase avec les lignes directrices canadiennes en matière de traitement du TDM (CANMAT)
- Comparer les différents antipsychotiques atypiques utilisés comme traitement d'appoint dans le TDM, y compris les nouvelles options offertes sur le marché

Président de séance :

Horaire

2020-10-28	11:30	12:00	Accueil/Clôture	Accueil des participants	
2020-10-28	12:00	12:50	Conférence	Sortir du Trouble dépressif majeur : se sentir à nouveau soi-même	Jean-Francois De La Sablonnière
2020-10-28	12:50	13:00	Période de questions		

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Lundbeck

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.